

Front Ouvrier

ORGANE D'INFORMATION ET DE DISCUSSION SYNDICALES

Directeur-Gérant : M. PENNETIER
17, rue de Normandie - Créteil (Seine)
C.C. Postal : Paris 5259-15

L'EMANCIPATION DES TRAVAILLEURS
SERA L'ŒUVRE
DES TRAVAILLEURS EUX-MEMES

Abonnement (12 numéros)..... 40 fr.
Abonnement de soutien 100 fr.
Le Numéro 4 fr.

A deux doigts du blocage des salaires

L'ATTITUDE de l'Assemblée nationale, qui vient de voter des crédits permettant de verser aux fonctionnaires un acompte à valoir sur la revalorisation définitive de la fonction publique, ne doit pas nous faire perdre de vue les déclarations de M. Ramadier devant cette même Assemblée, ou de M. Philip au cours d'un Conseil restreint groupant les ministres dont les départements sont directement intéressés par les questions d'ordre économique.

La revalorisation de la fonction publique est discutée de longue date et le gouvernement ne pouvait différer plus longtemps un commencement d'exécution. Mais la revalorisation générale des salaires, et surtout la discussion essentielle du minimum vital (prévu d'ailleurs au statut des fonctionnaires) sont autre chose et il n'y a qu'à se reporter aux déclarations du chef du gouvernement et du ministre de l'Economie nationale pour être édifié.

— Augmentation générale des salaires ? nous dit M. Ramadier. Mais, voyons, cela n'entraînerait-il pas une augmentation des prix ? Alors que nous avons amorcé une politique de baisse...

— Fixation d'un minimum vital ? déclare M. Philip. Mais attendez donc que les prix soient stabilisés pour faire un calcul sérieux...

C'est là le son de cloche qui nous parvient côté gouvernement. Entre nous, le contraire nous étonnerait. Mais ce qui est inquiétant, c'est le long, le lourd silence qui s'est fait sur ces questions primordiales immédiatement après la constitution du gouvernement, dans la presse syndicale, des camarades des deux courants d'opinion majoritaires de notre centrale syndicale. La résolution adoptée au cours de la session du C.C.N. des 14 et 15 janvier exigeait une décision avant la fin du mois. Aucun moyen d'action n'a été mis en œuvre — aucun n'avait d'ailleurs été prévu — et la discussion du minimum vital n'a même pas été amorcée avec les pouvoirs publics.

Benoît Frachon n'a pas voulu néanmoins laisser passer la date fatidique du 31 janvier, sans marquer le coup — on a sa coquetterie — et « L'Humanité » de ce vendredi publie de lui un article sur la question : « Nous demanderons avec insistance... » D'accord, camarade Frachon, mais de quels moyens d'action appuierons-nous nos demandes ?

Car il faut être sérieux. Chacun sait qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre, et le gouvernement semble bien vouloir ne rien entendre : ses parte-parole n'ont pas manqué de le proclamer.

Camarade Frachon, l'article de « L'Humanité » ne serait-il qu'une resuscitée d'une campagne adroitement menée, qui a porté au gouvernement un certain nombre de camarades de même obédience politique ? D'où la grande pitié d'un syndicalisme qui ne marque pas farouchement son indépendance vis-à-vis des partis et de tout gouvernement, quel qu'il soit.

F. O.

CHEZ LES FONCTIONNAIRES Les 48 heures font de la "revalorisation" une véritable diminution de salaire

I. — Le décret gouvernemental

Le gouvernement a refusé d'accorder aux fonctionnaires l'acompte réclamé par l'U.G.F.F., dont les revendications pourtant étaient bien modestes et s'amenuisaient de jour en jour à mesure que se poursuivait la discussion. Le gouvernement a « pris ses responsabilités » et fixé lui-même l'acompte qu'il a décidé d'allouer aux fonctionnaires.

On en connaît le tarif : il s'échelonne de 8.400 fr. à 180.000 fr., suivant la hiérarchie actuelle des traitements. D'autre part, le décret prévoit un abattement pour la province, à peu près uniforme, qui est de 2.400 fr. pour la deuxième zone et de 3.000 fr. pour la troisième zone.

Il apparaît immédiatement que cet acompte est, pour certains, une aumône ridicule : 450 fr. par mois pour la dernière catégorie, pour compenser la hausse vertigineuse des prix depuis juillet 1946 ! Certes, le gouvernement peut alléguer qu'il ne veut pas torpiller sa politique de baisse des prix. Beaucoup de fonctionnaires avaient donné leur assentiment à cette initiative du gouvernement, qui, si elle réussissait, améliorerait leur pouvoir d'achat et la valeur des petites économies qu'ils ont pu réunir pour leurs vieux jours.

Mais que vont-ils penser maintenant ? La baisse de 5 %, que nous voyons tourner chaque jour de mille et une manières, ne serait-elle, par hasard, qu'un moyen de mettre un terme aux revendications des travailleurs ? La presse bourgeoise ne s'en cache pas. Le gouvernement, par son attitude à l'égard des fonctionnaires, a montré que c'était aussi son point de vue. Or il est bien évident que la baisse de 5 %, même si elle est effective, même si elle doit être suivie d'une autre baisse, ne peut compenser le déclassement continué qu'ont subi les fonctionnaires depuis janvier 1945.

Voyons les chiffres. On prétend

que le gouvernement a accordé le minimum vital aux plus modestes fonctionnaires, et voici comment :

Traitement de base.....	36.000
Indemnité pour les petits salaires, du 1-1-46....	4.000
25 % (1.800 fr. par mois pour les petits salaires).	21.600
Indemnité de résidence..	16.000
Acompte de janvier 1947.	8.400
Total.....	86.800

Voilà donc les 84.000 fr. réclamés par la C.G.T. dépassés ! L'opération est juste, mais la conclusion qu'on en tire est fautive, fautive à quatre points de vue :

— D'abord, on fait un tour de passe-passe en introduisant l'indemnité de résidence, qui se justifie par les frais exceptionnels que nécessite la vie dans les grandes villes. Que l'on songe au prix actuel des transports pour qui habite la banlieue.

— Puis on oublie de rappeler que le chiffre de 84.000 fr. proposé par la C.G.T. représente un recul de celle-ci qui avait d'abord établi le minimum vital à 103.000 fr. ; et qu'il est clair que les 84.000 fr. ne reposent pas sur une étude des prix des denrées indispensables.

— Ensuite, on ne se souvient plus qu'une loi votée naguère par l'unanimité du parlement, a fixé le salaire minimum des fonctionnaires à 120 % du minimum vital, c'est-à-dire à 100.800 fr., en partant des 84.000 francs de la C.G.T.

— Enfin, et c'est là que réside surtout la mystification, on passe sous silence les quarante-huit heures. Nous n'examinerons pas cette fois si le retour à la semaine de quarante-huit heures ne pouvait pas être évité, s'il ne constitue pas une défaite de la classe ouvrière ; il n'est d'ailleurs pas bien difficile à un syndicaliste lutte de classes de répondre à ces questions. Nous constatons seulement qu'aucune rémunération supplémentaire n'est prévue pour les huit heures excédant la durée légale du travail ; bien au contraire, il semble qu'on veuille les faire faire pour le même prix. Un calcul montre que si l'on veut payer les huit heures supplémentaires au tarif des quarante heures (sans bonification !), le garçon de bureau devrait recevoir, non pas les 84.000 fr. prévus, mais 96.000 fr. Ainsi, la « revalorisation », en fait, constitue une diminution du salaire perçu par le fonctionnaire pour quarante heures.

Nous sommes obligés de passer rapidement sur les autres aspects du décret gouvernemental. Il convient cependant de dénoncer deux innovations extrêmement graves. Alors que, théoriquement, la revalorisation devait respecter la hiérarchie actuelle des traitements, sans préjuger du reclassement, le décret institue l'usage de zones géographiques contre laquelle la C.G.T. s'est insurgée ; avec raison, car l'établissement de ces zones est impossible à établir d'une façon équitable, et jette la division parmi les travailleurs.

D'autre part, et surtout, le décret fixe un acompte allant de 8.400 fr. à 180.000 fr., soit un éventail de 22, alors que l'éventail actuel est de 12. Ainsi le décret préjuge du reclassement dans le sens que nous avons dénoncé dans le n° 13 de « F.O. », celui d'un élargissement de l'éventail. Il est clair que les fonctionnaires devront se mobiliser pour faire respecter l'éventail actuel et pour empêcher que les gros traitements de quelques-uns soient payés par la misère du plus grand nombre.

II — L'attitude de l'U.G.F.F. et la position des syndicalistes lutte de classes.

Il reste peu de place pour examiner quelle a été l'attitude de l'U.G.F.F. et de la Fédération postale. Disons seulement que, incapables de mettre sur pied, pour le 1^{er} janvier, un projet complet de reclassement, les directions syndicales ont laissé les mains libres au gouvernement. Celui-ci a refusé l'acompte réclamé de 30.000-300.000 francs et a proposé l'adoption du projet de reclassement de l'administration, c'est-à-dire celui de la bourgeoisie, qui fixait le traitement brut à 64.000-1.080.000 fr. (éventail 1-17, au lieu de 1-12).

Devant la menace que constituait un tel projet, l'U.G.F.F. et la Fédération Postale ont cédé et se sont rabattues sur un acompte de 18.000-180.000 fr. C'est ce que voulait le gouvernement qui a pu, de la sorte, réduire encore les propositions de la C.G.T., sans courir le risque d'une grève déclenchée par les directions syndicales. C'est un procédé bien connu : pour faire capituler les directions syndicales, on fait planer la menace de décisions infiniment plus graves qu'on a pas l'intention d'appliquer, pour l'instant, du moins.

(Suite page 4).

Souscription

Liste n° 15 (Employés)....	260
Delaunay.....	60
Franc.....	60
Lafuma.....	10
Lê Xuan Duong.....	100
Liste n° 14 (E. Bihaut).....	300
Boissel.....	60
Mlle Cabane.....	60
Faucier.....	60
Roux (Vauchuse).....	50
Schwartz.....	120
Lyon.....	20
Bardin.....	60

1.220

Démocratie dirigée

La Chambre syndicale des employés de la R.P. a, grâce au génie inventif d'Olivier, trouvé un moyen de grossir sa majorité en supprimant tout simplement la représentation des minorités. Avis aux bureaucrates syndicaux incertains de la confiance « unanime » de leurs camarades ; ils auront là un bon tuyau ! Si certains n'ont pas d'imagination, la majorité « frachoniste » de la Chambre syndicale parisienne n'en manque pas ; jugez-en :

Seule dans chaque sous-section la majorité disposera de la totalité des mandats pour le Congrès ! Ainsi, si dans une sous-section, sur 100 mandats, 49 se sont prononcés contre le rapport moral et 51 pour, cette sous-section disposera de cent mandats pour et de zéro contre. En somme l'opinion des 49 camarades égale zéro ! Si Smadja s'inspire des méthodes de son ami Olivier pour « démocratiser » la représentation au Congrès fédéral comme il l'a proposé à Vichy, l'année dernière, il serait bon de prévenir les camarades ! Attention à la démocratie dirigée !

R. DUMONT.

A LA CARROSSERIE DE LEVALLOIS

Une heure et demie...

Depuis le mois d'août, la question du boni était à l'étude, les délégués C.G.T. n'étant pas partis sans du travail au boni, mais n'étaient pas assez énergiques pour demander un supplément de salaire, sous forme de prime ou autre ; le matin, les délégués devant aller à la direction, nous leur avons dit que si à 13 h. et quart, heure de la reprise du travail, il n'y avait pas de réponse satisfaisante, on débrayerait. Les délégués ont été retenus par la direction jusqu'à 12 heures 45.

A 13 h. 15, nous attendions les délégués pour savoir le résultat de leur entrevue, mais ils ne se sont pas dérangés — chose qu'ils auraient pu faire, car la plupart mangeaient à la cantine qui se trouve dans l'usine même, car sûrement que ces messieurs ne voulaient pas prendre la tête de ce mouvement de grève.

Voyant cela nous avons arrêté le travail, le directeur et un contremaître ont fait leur apparition, nous suppliant de reprendre le travail, et prenant même la défense des délégués, nous disant que nous allions contre les délégués, cela

prouvait que la direction et les délégués étaient d'accord pour nous plumer ! Mais nous avons continué la grève. Sur ces entrefaites, les délégués ont fait leur apparition, escortant le patron. Un des délégués Cégestistes a pris la parole demandant de quel droit nous avions arrêté le travail, demandant, à tue-tête, les noms des meneurs (tout cela devant le patron). Il lui a été répondu que ce n'était pas aux délégués à commander les masses, mais le contraire et que si on les avait écoutés, nous n'aurions pas débrayé, car ils ont toujours été contre toute grève revendicatrice.

Fait à noter, pendant cette heure et demie de grève, les délégués Cégestistes n'ont pas pris la tête du mouvement, ce sont nous mêmes qui avons discuté avec le patron. Après 1 h. 30 de discussion, nous avons obtenu une augmentation de 5 francs de l'heure et environ 10 à 12 francs de boni horaire.

Maintenant, les salaires sont augmentés de 10 à 12 francs de boni et 5 francs par heure, soit 15 à 17 francs.

Ainsi, encore une fois, la grève a démontré qu'elle était une arme efficace entre les mains des travailleurs. C'est là une leçon pour tous les métallos. Et la démonstration est faite que les patrons peuvent payer sur leurs monstrueux profits. A présent les ouvriers de la carrosserie doi-

...de grève

vent remplacer leurs délégués incapables de défendre leurs revendications et élire une nouvelle délégation qui, contrôlée à tout moment par les ouvriers, ne marchera pas avec les patrons. Ainsi la C.G.T. reprendra son véritable objet : être au service des travailleurs et non au service des patrons.

Le mandat des délégués finit à

Sur le front international

A bas la guerre d'Indochine !

La bourgeoisie française avait été obligée de reconnaître verbalement l'indépendance du Viet-Nam. Mais la poignée de colonialistes qui vivent de l'exploitation des peuples d'Indochine n'avaient accepté cette reconnaissance qu'à contre-cœur. Ils ont créé un gouvernement fantôme à Saïgon. Ils ont saisi le moment jugé opportun par eux pour faire occuper militairement les villes vietnamiennes et hisser le drapeau français sur les ministères du gouvernement d'un peuple dont ils avaient promis de respecter la liberté. Ils parlent aujourd'hui d'agression vietnamienne, d'atrocités vietnamiennes, comme si le colonialisme dont ils sont les représentants n'était pas l'agresseur, comme si ce n'étaient pas les colonialistes français qui étaient allés occuper par la force un pays qui désirait vivre libre, comme si les troupes françaises n'avaient pas, depuis l'occupation de ce pays, accompli des atrocités les premières, au nom de la civilisation. Il y a longtemps déjà, des journalistes, des écrivains français, après avoir visité l'Indochine, ont écrit de terribles réquisitoires contre le colonialisme : Ces réquisitoires, ce sont « Viet-Nam », de Louis Roubaud, « Indochine S.O.S. », de Andrée Viollis, « Cochinchine », de Léon Werth. Ces livres datent d'une quinzaine d'années et aident à comprendre ce qui se passe aujourd'hui en Indochine.

Cette guerre, menée par la bourgeoisie française et son gouvernement « socialiste », c'est celle d'un impérialisme ; ce n'est en aucune façon celle du peuple français. Celui-ci paie les frais de la guerre, il en est lui-même la victime. Le gouvernement n'a pas l'argent nécessaire à la satisfaction des revendications légitimes des fonctionnaires, mais il trouve des milliards pour maintenir sa domination sur un peuple qui n'en veut plus. Et le ministre socialiste Philip, qui fut le défenseur des objecteurs de conscience, déclare qu'il ne saurait être question de réduire les crédits pour la guerre d'Indochine.

Les travailleurs français ne doivent pas se laisser bernier par les arguments des colonialistes. Leur niveau de vie ne pourra que baisser tant qu'on enverra là-bas des troupes et des canons. L'Indochine maintenue sous la domination française, cela signifie des bénéfices pour quelques exploités, cela ne signifie pas un sac de riz de plus pour les prolétaires de France. De libres accords avec un Viet-Nam libre nous apporterait le riz d'Indochine. La guerre de longue haleine que nous préparons les d'Argonne et les Moutet n'apporterait que ruines, misère accrue pour la classe ouvrière.

Aussi la classe ouvrière tout entière doit-elle se dresser contre la guerre d'Indochine. Dans les syndicats, des motions doivent être votées, réclamant la cessation immédiate des hostilités, la reconnaissance de l'indépendance du Viet-Nam sans limitation ; partout, il faut agir pour empêcher les envois de troupes et de munitions contre les travailleurs du Viet-Nam. En luttant contre cette guerre, les prolétaires français lut-

tent pour la défense de leurs propres conditions de vie, et de leurs propres libertés : qui sait si demain, un jour de guerre revenu victorieux d'Indochine ne voudrait pas mater le peuple de France lui-même et balayer la démocratie. Au contraire, la révolution vietnamienne, unie au mouvement d'émancipation des peuples de l'Inde, Indonésie, Birmanie, peut être le début du réveil du prolétariat international et le prélude de l'écroulement du capitalisme.

J. GALLIENNE.

Les luttes ouvrières

Belgique

Avec une ténacité et un courage admirables 1.500 dockers d'Anvers ont fait grève un mois. Ils ont eu contre eux les barons du port, le gouvernement qui envoyait des troupes, et les directions syndicales qui leur refusèrent tout soutien matériel. L'objectif essentiel de la lutte, l'adaptation des salaires au coût de la vie n'a été que partiellement atteint mais la grève des dockers anversois a montré la combativité de la classe ouvrière belge qui ne peut plus accepter la politique de blocage des salaires du gouvernement.

Dans le Hainaut, les tramwaymen ont cessé le travail pour l'obtention d'une prime de fin d'année qui leur est refusée alors que les tarifs ont été augmentés de 50 %.

Angleterre

Les camionneurs de Grande-Bretagne ont, par la grève, imposé leurs revendications d'augmentation de salaires et de limitation de la journée de travail. Le gouvernement employa contre eux les méthodes classiques de l'Etat bourgeois. La troupe fut utilisée pour remplacer les grévistes.

Les camionneurs ont triomphé grâce à la solidarité ouvrière. C'est ainsi que les dockers de Londres, eux-mêmes qui en 1945 malgré la direction syndicale avaient défendu leurs conditions de vie par l'action directe, cessèrent le travail. Devant l'extension du mouvement gréviste le gouvernement et le patronat ont cédé.

Espagne

La troupe a refusé de remplacer les grévistes de l'usine métallurgique « Gerona » à Barcelone.

Indes

Malgré l'arrestation de leaders syndicaux, les grèves se multiplient aux Indes.

D'autre part, les organisations syndicales ont manifesté leur solidarité avec le Viet-Nam en décidant de boycotter les Transports français à destination de l'Indochine.

REVUE DE PRESSE SYNDICALE

Quand les dirigeants syndicaux se moquent des syndiqués !

Les syndiqués de la base n'ont que l'embaras du choix dans le rapprochement des textes suivants :

De Hénaff (V.O. du 15 juin 1946) : « Frachon a également démontré clairement que l'augmentation de la production avait contribué à l'augmentation de la richesse nationale. Et quand on dit richesse nationale, on vise les caisses de l'Etat et les coffres-forts des industriels, des pontifes du commerce et de la finance. »

De Raynaud (V.O. du 22 juin 1946) : « ...à la suite de l'augmentation de 100 % de la production, seuls les profits ont augmenté, alors que le pouvoir d'achat des salaires a diminué. »

De Léon Jouhaux (C.C.N. de la C.G.T., 15 janvier. Le Peuple du 16).

« ...Il y a un autre impératif, le remembrement de notre pays, la reconstitution de notre économie. Il justifie un effort de production dont les travailleurs ont donné l'exemple... La production doit être augmentée... »

Editorial du Peuple (16 janvier) : « La production accélérée, dont les travailleurs ont été les principaux

artisans, et qui reste, un des éléments primordiaux de la baisse des prix, ne doit plus subir de freinage... »

De F. Leriche (V.O. du 20 janvier), commentant le rapport de Frachon au C.C.N. des 14 et 15 janvier :

« La meilleure façon de faire baisser les prix de revient n'est-elle pas, du reste, d'augmenter la production et la productivité, pour lesquelles, seuls, depuis deux ans, nous avons lutté, malgré les sarcasmes de certains, qui voudraient aujourd'hui nous donner des leçons, et le sabotage des trusts. »

Du même F. Leriche (V.O. du 27 janvier) :

« ...Car il est tout de même scandaleux que le niveau de vie de la classe ouvrière diminue d'une telle manière au moment même où par ses efforts, le niveau de production atteint 90 % de 1938. »

Comme on le voit, nos responsables n'en sont pas à une contradiction près ! Et ils prennent vraiment les cotisants pour des imbéciles !

Y'a d'abus !

Dans la « V.O. » du 15 janvier, Maurice, des Cuirs et Peaux, plaide en faveur du minimum vital, ce minimum qui doit permettre de vivre.

Nourrir ceux qui travaillent

Il est possible de ravitailler les grands centres et en premier lieu la région parisienne. Ni la viande, ni le vin, ni les pommes de terre ne manquent à la campagne. Pourquoi Paris manque-t-il de tout ? C'est là un des grands problèmes dont la solution ne peut être trouvée autre part que dans l'action des travailleurs. Hurler aux scandales sans apporter des solutions, c'est faire œuvre de démagogie.

La collaboration des classes et ses résultats

Il existe un comité supérieur du ravitaillement. Ce comité est présidé par le secrétaire confédéral Racamond. « Fraternellement » réunis autour de sa sonnette, siègent de temps à autre, aux côtés de Racamond : délégués de la C.G.T., de la C.G.A., du patronat et des hauts fonctionnaires. Les pouvoirs du comité sont consultatifs. En fait il est impuissant. La démonstration en est éclatante : la viande a disparu de la table du travailleur, le vin est de sortie ; depuis pas mal de temps on ne boit que de l'eau chez les petites bourses. Pendant des mois, on promet monts et merveilles : demain on rasera gratis !

Racamond et Lunet, quelques jours avant les élections prennent le train pour Limoges.

Mais nos valeureux pèlerins de la viande ne rapportent de leur voyage que quelques beaux squelettiques, pas même de quoi remplir un wagon alors qu'on parlait de trains entiers. La C.G.T. proteste ! proteste ! Mais la table est vide, le sac à provision plat.

Les dirigeants de la C.G.T. fuient leurs responsabilités

Le grand drame de la C.G.T. c'est son inféodation à la politique gouvernementale. Le secrétaire confédéral Bouzanquet écrit dans Le Peuple du 30 janvier 1947 :

« Il n'est pas douteux que pour assurer le ravitaillement aucune mesure ne doit être jugée trop révolutionnaire. »

On pourrait croire, à lire ces mâles paroles que les dirigeants confédéraux vont s'engager dans cette voie. Pas du tout. Ce n'est pas à l'action de la C.G.T. et des masses que Bouzanquet en appelle mais :

« au nouveau haut commissaire du Ravitaillement qui voudra bien s'en inspirer. »

Ainsi toute capacité d'action de l'organisation syndicale abdique devant l'autorité gouvernementale.

A la libération, les mesures révolutionnaires font leurs preuves.

(Suite page 4.)

Mais pourquoi vivre ?... pour produire, répond Maurice :

En effet, comment concevoir, raisonnablement, un développement durable de la production sans se pencher sur l'état physique de ceux qui produisent, sans tenir compte de la sous-alimentation qu'ils subissent depuis plusieurs années ?

Compromettre la santé des travailleurs, ne pas leur fournir les moyens pour rétablir leurs forces dépensées par l'effort de production, c'est mettre en danger le relèvement même du pays.

Par contre, garantir, par le minimum vital, des conditions décentes d'existence aux travailleurs de toutes catégories, c'est assurer le succès de notre renaissance.

C'est cette préoccupation nationale qui a guidé la direction de notre C.G.T. dans l'élaboration de la juste revendication que nous appelons : minimum vital.

Jusqu'à tes dirigeants syndicaux, camarade, qui te considèrent comme la bête de somme qu'il faut bien nourrir un peu si l'on veut qu'elle travaille dur. Quand aux joies de la vie... elles sont pour l'autre monde !

48 = 40

Chacun sait que la semaine de quarante heures, la grande conquête de juin 1936 n'existe plus... tous en existant encore... sans toutefois exister.

Mais vous cherchiez en vain, dans les grands organes syndicaux de ce mois de janvier, des explications de nos dirigeants sur cette importante question de la durée du travail : c'est le mutisme le plus complet ; rien dans Le Peuple, rien dans la Vie Ouvrière, rien dans la Force Ouvrière.

C'est tout juste si nous pouvons relever dans Le Peuple du 16 janvier et dans Force Ouvrière du 23, ces paroles de Léon Jouhaux au C.C.N. :

« — Il ne faut pas seulement, dit Léon Jouhaux, se préoccuper des moyens de sustenter dans l'immédiat les travailleurs, il convient aussi d'apporter à la production son développement indispensable. Les deux questions sont liées. »

« Si l'on faisait à l'heure actuelle une enquête internationale sur la durée du travail, on s'apercevrait que, dans tous les pays, les horaires s'établissent au-dessus de quarante-huit heures, allant jusqu'à cinquante-quatre et même soixante heures. »

Et dans la Force Ouvrière du 23 janvier, ces paroles de Frachon au même C.C.N. :

« La C.G.T., en acceptant de travailler quarante-huit heures, a marqué sa volonté d'accroître la production et doit entraîner le patronat à moderniser son outillage. Certaines corporations, tels les cheminots, font cinquante-quatre heures pour la réparation des wagons et les mineurs font cinquante-deux heures au lieu de trente-huit heures quarante avant la guerre. »

Et allez-y : quarante-huit, cinquante-quatre, soixante heures ! Pourquoi se gêner, puisqu'on est fonctionnaire syndical, bien permanent...

H. VIDALENCHÉ.

La carence et l'incapacité gouvernementales en matière de stabilisation des prix et de pouvoir d'achat obligent les organisations ouvrières à reprendre une revendication déjà ancienne.

En effet, l'échelle mobile qu'on peut également appeler le minimum vital mobile, est une vieille arme de la classe ouvrière qu'il faut à nouveau fourbir dans les conjonctures économiques présentes.

En réalité, qu'est-ce que l'échelle mobile ? C'est un système qui permet une adaptation automatique du chiffre numérique du salaire au coût de la vie. Il se déclenche tout seul lorsque les prix ont franchi certaines étapes.

L'échelle mobile fonctionne au moyen d'indices qui sont établis d'après les prix de détail des principales denrées alimentaires, auxquelles on ajoute encore l'électricité, le gaz, le charbon, le pétrole et le savon.

Chaque article est affecté d'un coefficient variable, selon son importance. Il est évident que la viande ne saurait avoir le même coefficient que le savon, par exemple, en raison de son importance dans le budget des travailleurs.

Je viens de parler de l'indice des trente-quatre articles. On peut également prendre pour base l'indice des treize arti-

cles, évidemment, moins précis.

L'indice pourrait être établi dans chaque département par une commission paritaire composée de représentants des classes laborieuses et de représentants des pouvoirs publics siégeant à la préfecture.

Le rajustement a lieu quand on constate une certaine différence entre l'indice qui a servi de base aux traitements et salaires et le dernier indice paru.

Le système de l'échelle mobile présente des avantages et des inconvénients.

Le principal avantage est qu'il intervient à des dates déterminées.

Il élimine les lenteurs de la procédure de commission en commission, d'arbitre à arbitre.

Il évite les « trains » de grèves, de manifestations, de campagnes de presse et met

les travailleurs à l'abri de la démagogie électorale.

Il évite l'intervention et les pressions d'un surarbitre : le gouvernement.

Il présente également un inconvénient, en ce qu'il tient à maintenir un certain pouvoir d'achat et non à l'augmenter, et qu'il joue en sens contraire en cas de baisse des prix.

L'échelle mobile est donc une revendication qu'il ne faut formuler qu'aux moments opportuns et qu'on doit délibérément abandonner dans certaines périodes.

Je n'ai pas besoin d'insister sur son actualité et son opportunité dans l'époque actuelle.

On a rétorqué qu'il était dans les possibilités des travailleurs de faire baisser les prix. Effectivement, le contrôle économique mis à part, il existe des organisations dans lesquelles ouvriers et

fonctionnaires peuvent faire un certain travail : commissions d'assainissement des prix, comités d'entreprise, comités de lutte contre la vie chère.

Soyons sérieux et apprécions les résultats.

Voici un tableau publié par le Centre national d'informations économiques :

PRIX DE DETAIL A PARIS

Sur la base 100 en août 1930	Indices des 34 denrées
1946 Juin	533
— Juillet	533
— Août	675
— Septembre	726
— Octobre	793

Attendons le chiffre de novembre !

Voici encore, plus éloquente, une statistique publiée par le Centre confédéral d'études économiques (C.G.T.)

Avec le salaire d'une semaine, on peut acheter de « panier à provisions » à Paris :

L'échelle mobile des salaires

Le camarade Tisseraud nous a envoyé, il y a quelque temps, un article fort intéressant sur l'échelle mobile. Nous le passerons en deux fois, ainsi que l'article d'un autre de nos correspondants.

N. D. L. R.

	Mars 1937	Février 1946
Imprimeurs	2,8	1,6
Forgerons	2,9	1,5
Plombiers	2,6	1,7
Ornemanistes	2,8	1,8
Terrassiers	2,6	1,4

On entend par panier à provisions le budget hypothétique pour la nourriture d'une famille de quatre personnes.

Des statistiques officielles basées sur des prix à la taxe, voilà la réponse à faire aux apôtres de Frachon et des comités de lutte contre la vie chère.

On va encore rétorquer que l'échelle mobile, c'est l'inflation.

Si, au fur et à mesure qu'il augmente le prix de ses marchandises, le patron est obligé d'élever proportionnellement des salaires, où est son intérêt ?

Il n'a pas intérêt à faire payer aux consommateurs les sommes qu'il a dû donner aux producteurs car, en réalité, producteurs et consommateurs ne peuvent s'opposer, la classe laborieuse formant la plus grande partie de la masse qui consomme. L'inflation ne serait que si les salaires formaient la totalité du prix de revient. D'ailleurs, depuis deux ans, l'inflation prend des proportions alarmantes qui ne sont pas dues à l'échelle mobile.

R. TISSERAUD.

DANS LES FEDERATIONS

LA FÉDÉRATION DE L'ÉCLAIRAGE commence-t-elle à adopter nos mots d'ordre ?

C'est ce que peut faire espérer le tract diffusé au moment de l'élection, au Conseil central des œuvres sociales de l'électricité et du gaz de France. Ce tract contient, en effet, avec les photographies des candidats C.G.T., un résumé de leur programme qui parle d'« une défense systématique du statut national et son amélioration ».

Nous n'avons jamais dit autre chose, mais jusqu'ici, lorsque le groupe F. O. de E. D. F. et G. D. F. dénonçait certaines dispositions rétrogrades du statut (par exemple l'abandonnement de l'avantage acquis par la lutte consistant à faire verser le traitement des délégués syndicaux par le patron) ou lorsque, ici et là, en France, des syndicats de base employaient l'action directe pour faire appliquer le statut, les bonzes de la Fédération avaient toujours tout fait pour essayer, suivant leur propre expression, de « calmer les esprits ». Ceux qui démontraient que le statut, s'il contient beaucoup de bonnes choses, n'est pas encore parfait puisqu'aucune règle réellement démocratique, n'est prévue, se faisaient salir et jeter dans le même panier que les agents des trusts qui, eux, ne critiquent évidemment pas cette absence de démocratie dont ils profitent.

Et aujourd'hui, la Fédération parle d'améliorer ce qu'elle considérait comme le chef-d'œuvre de Marcel Paul. Et, en même temps, pour la première fois à l'E. D. F. et G. D. F., une élection de délégués ouvriers est organisée. Ne vous arrêtez pas en si bon chemin, camarades du Bureau fédéral, et organisez l'élection des délégués du personnel au Conseil d'administration et au Conseil national supérieur du personnel ! Les syndicats ne comprendraient pas que la peur de perdre des places confortables vous empêche d'appliquer cette règle élémentaire de la démocratie.

Mais il est fort probable que vous ne ferez un nouveau pas en avant que sous une forte pression des syndicats de base, et un événement plus récent met fin à notre espoir de vous voir abandonner la collaboration de classe.

Il s'agit de répercussions du reclassement des fonctionnaires sur la situation du personnel de l'E. D. F. et G. D. F. de la région parisienne, assimilé au personnel de la Ville de Paris.

La Commission paritaire C. P. D. E., Gaz de Paris et T. I. R. U. qui avait discuté de notre intégration avait stipulé par un accord écrit que si, avant notre reclassement définitif, et par suite du reclassement de la fonction publique, le personnel de la Ville de Paris était augmenté, nous bénéficierions des mêmes avantages et notre intégration devrait

être faite. L'acompte provisionnel reçu par les fonctionnaires doit faire jouer automatiquement cette clause, et entraîner, pour le personnel assimilé, une amélioration très sensible des traitements (plusieurs milliers de francs par mois) que tout le monde savait maintenus anormalement bas. La nouvelle intégration qui doit s'en suivre nous mettra enfin, sur un pied d'égalité avec la province.

Vous allez donc penser que, sans tarder, notre syndicat C. G. T. a demandé une réunion de la commission paritaire pour refaire cette intégration. Eh bien ! Pas du tout, mais au contraire, nos bonzes syndicaux considèrent que « cela ne nous intéresse pas » ! C'est, si mes renseignements sont exacts, le camarade Péron qui a exprimé cet avis. Syndiqués de la région parisienne, vous savez, maintenant, comment le camarade Péron défend vos intérêts : quand, par un accord écrit indiscutable, vous avez droit à une augmentation sensible, il considère que cela ne l'intéresse pas !

Et, ce qui est plus grave, c'est que cette carence de la C. G. T. fait, une fois de plus, le jeu de la C. F. T. C. qui, elle, s'est emparée de l'affaire. Ce n'est pas par des tracts onéreux (payés par les syndicats) que nous empêcherons la C. F. T. C. de grossir ses effectifs comme elle le fait en ce moment, c'est en défendant toujours et jusqu'au bout les intérêts des travailleurs.

Cette fois encore, on argue contre une augmentation de nos salaires, de l'équilibre budgétaire de l'E. D. F. Nous, on veut bien discuter en partant de ce point de vue, mais il faudrait que nous connaissions le budget de l'E. D. F. Réclamons donc que l'on nous donne en détail les différents postes de ce budget : recettes, paiement des salaires, paiement des actionnaires des sociétés nationalisées, investissements.

Il est scandaleux que l'on ne nous augmente pas parce que l'on paie des dividendes non négligeables aux anciens actionnaires. D'autre part, lorsqu'on sait que c'est une société unique de Travaux publics qui a le monopole de la construction des barages, lorsqu'on sait que les constructeurs de matériel électrique décident des prix de vente communs au sein de leur syndicat patronal, on se doute que ces sociétés peuvent imposer à l'E. D. F. les prix qu'ils veulent. Il est alors normal de faire appel aux syndicats C. G. T. de ces diverses entreprises pour contrôler leurs prix de vente.

Ouvrez les livres de compte de l'E. D. F. et G. D. F. ! Et la nationalisation ne sera devenue une réalité que le jour où la gestion ouvrière sera réalisée.

J.-P. OLI.

L'union sacrée électorale chez les employés de la R.P.

Décidément, la véritable démocratie syndicale, celle qui permet au syndiqué de choisir les méthodes en lesquelles il a le plus confiance pour atteindre le succès ; celle qui respecte le libre choix en assurant la représentation de toutes les minorités sans truquage préalable, cette véritable démocratie qui donne confiance à tous et fortifie l'unité, cette démocratie dans notre Fédération est bien maltraitée.

Au Congrès fédéral de Vichy, l'année dernière, les deux courants ex-confédérés et ex-unitaires s'étaient, avant l'ouverture des débats, entendus pour le partage des sièges et de cette cuisine antidémocratique sortait un accord sur le programme d'action. Le même coup se produit à Paris où les frères « en inaction » font liste commune, approuvant par là tous le rapport moral d'Olivier ou se lit noir sur blanc le bilan d'un an de capitulations et de collaboration de classes dans la soumission au « cadre de la loi ! » (les lois des « camarades ministres » acquinés à la bourgeoisie).

C'est d'ailleurs bien ainsi, car les camarades verront plus clair. Ils comprendront que les petites pointes que ces adversaires se flanquent ex-confédérés ne sont destinées qu'à de temps à autres entre majoritaires ex-unitaires et minoritaires

délimiter les clientèles réciproques nécessaires à la conquête des sièges de bureaucrates. Les travailleurs sentiront que leurs revendications essentielles importent bien peu à ces Messieurs, Fédéralistes et Jouhaussistes chez les employés, comme ailleurs, ne s'intéressent qu'à leur petite cuisine destinée à appuyer celle des « camarades ministres » ou celle de leurs amis politiques, sans souci des intérêts véritables des travailleurs.

Ainsi Delon (« Employé Parisien » de décembre), peut affirmer qu'il faut un minimum vital de 8.583 fr. par mois pour vivre dignement et sainement et n'en pas moins conclure qu'il faut seulement revendiquer 7.350 francs. Il se fout bien, alors, de la santé et de la dignité des Employés ! Mais il est vrai qu'il s'occupe beaucoup plus des « difficultés de la France » ! Il veut être le bon gérant des intérêts du capitalisme français car, que je sache, le régime capitaliste est toujours bien vivant et amasse des richesses sur le dos des employés à six mille francs par mois !

La période des promesses électorales étant arrivée, nos camarades ex-confédérés voudraient faire croire qu'ils ont été partisans de l'échelle mobile des salaires. Ils oublient de dire que si cette position a été défendue à la Fédération, c'est uniquement par la minorité « Front Ouvrier » et contre les Capocci, Delon et Cie.

Les camarades ex-unitaires, eux, après avoir gagné le silence compli-

ce des ex-confédérés sur le rapport moral espèrent bien faire mieux. Ils espèrent étouffer au Congrès parisien toute expression des minorités, en refusant tout partage proportionnel des mandats ! Ainsi, ils interdiront la manifestation d'un fort courant de mécontentement. Et vive la démocratie !

Tous les Employés dont on oublie de demander l'avis au sujet du minimum vital, de la défense des quarante heures, etc., se dressent contre cette plus impudente atteinte à la démocratie et rejettent le rapport moral d'Olivier et consorts ! Ils voteront des résolutions, ils y exigeront la conclusion immédiate des conventions collectives. Ils s'opposent à l'arbitrage des ministres qui sont tous plus ou moins les jouets du patronat. Ils diront que c'est la lutte dans chaque entreprise et dans toutes les corporations d'Employés qui, sans compromis, doit apporter le minimum vital véritable. Ils réclameront l'échelle mobile des salaires, pour se défendre des manœuvres du patronat. Ils exigeront un contrôle par les travailleurs de tous les livres de comptes des patrons, pour s'opposer à l'augmentation des prix. Ne faisant fond que sur leur force, ils donneront confiance aux démoralisés, à ceux qui, dégoûtés des charlatans sont désorientés et l'Unité se consolidera dans l'action, alors qu'elle menace même ruine sous les manœuvres malhonnêtes des combi-

R. DUMONT.

CHEZ LES ROTOS

Que de propagande, que d'arguments employés à la radio et dans les journaux eux-mêmes, que d'inexactitudes infiltrées dans les organisations ouvrières voisines, sur notre mouvement revendicatif.

Les insultes des sots ne nous atteignent pas et devant les nécessités de la vie, la position de nos camarades rotativistes est restée la même qu'au premier jour de notre demande de revalorisation.

Que demandons-nous ? Le droit à la vie, dû à tout ouvrier conscient et organisé qui se respecte.

Qu'avons-nous actuellement pour goûter toutes les joies que nous apporte le ravitaillement ? hélas ! loin des 1.000 francs annoncés à la radio, un ouvrier qualifié rotativiste a 446 francs du service de jour et s'il est de nuit, non pas 15 ou 25 % de plus comme dans le labour, mais le service de nuit est de 482 francs pour ce même compagnon, ce qui fait environ 9 % d'augmentation par rapport au service de jour.

Notre travail insalubre dans les sous-sols dans une atmosphère empuanti de poussières de plomb de papier et d'encre, nous condamnant tous plus ou moins au saturnisme, il est de notre intérêt comme de celui du patronat de nous y laisser moisir le moins longtemps possible. Or, notre service est dans sa totalité de 5 heures si par la rapidité de notre travail « de brute » les conditions de papier, de complet et de bouclages y aidant il nous arrive de terminer notre tâche en moins de ces 5 heures, c'est non seulement dans l'intérêt de notre santé, mais aussi dans l'intérêt du client qui est sûr d'assurer le départ de son titre à n'importe quel train pour n'importe quel coin de province.

L'erreur fondamentale de ce malentendu est que nos nouveaux manitous de la Presse ne sont pas du métier, et, au lieu de se pencher un peu vers leurs collaborateurs de sous-sols pour continuer ce qui avait été prévu lors de la libération « le travail la main dans la main » ces messieurs croyant au miracle et se voyant aidés par certains gouvernants soi-disant défenseurs de la classe ouvrière, ont voulu s'enfler les poches au détriment des copains de la base.

En conclusion, il n'y a pas eu de grève des rotativistes, il y a un malentendu, nous devons un service de 5 heures selon notre convention signée en 1932 remise en vigueur en mars 1937, signée et ratifiée par les deux parties intéressées, ouvrière et patronale, et nous remplissons scrupuleusement notre tâche. A nos clients de voir si, par un avantage accordé, qui nous permettrait de fournir l'effort physique nécessaire pour travailler avec rapidité, leur intérêt ne s'en ressentirait pas.

L. HURAUT,
un roto 2602.

Un délégué.

DANS L'ENSEIGNEMENT

Résolution

proposée par le camarade Valière au Bureau du S.N. des Instituteurs

Le Bureau du S.N. des instituteurs, avec cessation du travail pendant une semaine le 2 février 1947, après un exa-demi-journée, première étape d'une men approfondi des faits survenus action plus large qui doit aboutir depuis le C.N. de décembre en main cas d'obstination gouvernementale à la grève générale des services pu-

bliques.

Déclare inacceptable le projet gouvernemental approuvé par l'Assemblée législative unanime. En raison : voté contre cette motion, en affirmant : 1° De l'insuffisance des acomptes tant son accord avec la direction de prévoyance pour les petits fonctionnaires l'U.G.F.F. et les auxiliaires ;

2° Des modifications apportées à la durée légale du travail ;

3° De la création de zones absolument injustifiées ;

Il ne saurait approuver l'abandon par l'U.G.F.F. de ses premières propositions : 30.000-300.000 (déjà insuffisantes à la base) pour celles de 18.000-180.000. Il s'étonne que cet abandon ait pu être justifié par des arguments d'ordre budgétaire alors que la fraude fiscale reste impunie et que des milliards soient dépensés par certains pour payer l'occupation de l'Allemagne et financer l'expédition en Indochine.

Il regrette que l'U.G.F.F., une fois de plus ait borné son action à des démarches et négociations en vase clos dont l'inefficacité n'est plus à démontrer et que son appel au parlement n'ait pas été précédé d'une action de masse dans le pays, seule façon de rendre cet appel efficace.

Il constate que tous les partis politiques se sont ralliés au projet gouvernemental et voit dans ce fait la nécessité pour le syndicalisme de compter avant tout sur son action propre, menée en pleine indépendance sans souci des opportunités de parti ou de gouvernement.

En conséquence, il se prononce pour les revendications suivantes :

1° En attendant la fin des travaux de la Commission Coyne, versement avec effet du 1^{er} janvier 1947 d'un acompte provisionnel variant de 38.400 à 300.000 francs. Le chiffre de 38.400 francs étant la différence entre le traitement de base du plus petit fonctionnaire (62.400) et les 120 % du minimum vital proposé par la C. G. T. (100.600) ;

2° Fixation à bref délai, par le Conseil supérieur de la fonction publique du minimum vital calculé sur la base de la durée légale de travail et des chiffres lancés soit par la C.G.T. en janvier 1945 (4.000 francs par mois), soit par l'U.G.F.F. en juillet dernier (75.000 francs par an) adaptés au coût actuel de la vie ;

3° Garantie du pouvoir d'achat ainsi obtenu par l'échelle mobile ;

4° Mise en application du statut des auxiliaires ;

5° Mise au point le plus tôt possible et popularisation du projet fédéral de reclassement.

Le Bureau prenant acte de la décision de l'U.G.F.F. de mener la propagande dans le pays considère que les meetings prévus doivent être tenus pendant les heures de travail

Un Conseil national d'information

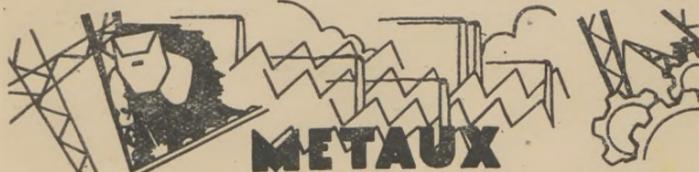
On pouvait espérer que le Conseil national des instituteurs qui s'est tenu à Noël, préciserait une orientation déjà esquissée au Congrès de Grenoble de juillet 1946 par le vote en faveur de l'échelle mobile. Il n'en fut rien. Le secrétariat du S. N. I. qui, à Grenoble, n'a pas pu ou n'a pas voulu défendre une conception de l'action syndicale, est, en fait, à la remorque de la politique de capitulation de l'U. G. F. F. Depuis juillet, pas un mot n'a été prononcé, pas une seule ligne n'a été écrite pour défendre le principe de l'indemnité mobile, adaptant les traitements au coût de la vie.

Au C. N., le camarade Carrez, secrétaire de la section du Doubs, déposa la motion que nous reproduisons ci-dessous. Le secrétaire général Aigueperse n'en critiqua pas le fond mais demanda un vote de confiance au bureau. Les délégués, bons enfants, votèrent la confiance.

La discussion sur le statut, montra l'opposition de l'unanimité du personnel contre les règles administratives prévues par le statut de la Fonction publique. Pas un seul délégué ne défendit ce dernier. Cependant, sur ce point, comme sur le précédent, aucun mandat précis pour le bureau. De tels C. N. d'information sont bien inutiles.

Il faut noter le vote d'une motion déposée par Y. Issartel, secrétaire de la section de l'Ardeche, motion qui regrette que, dans le bulletin par lequel le P. C. F. donne ses directives aux militants communistes, Delanoue et Prujat aient fait suivre leurs signatures de leurs titres syndicaux.

En même temps que le C. N., se déroulaient les journées normaliennes. Merville y vitupéra la grève à laquelle il préfère, comme moyen d'action, les lettres aux ministres et députés. eDS normaliens intervinrent pour défendre les méthodes d'action directe, notamment Tarragnat, du Puy-de-Dôme, et Lomay, du Rhône. Ce dernier est désigné comme responsable national à la Commission des jeunes. Merville prévoyant la défaite de son ami Bronchov, à d'ailleurs fait adopter la désignation des deux candidats.



Au Conseil central de la R.P.

Un malaise indéniable a régné pendant toute la durée de ce conseil tenu le 26 janvier 1947. Avant même la fin de séance la plupart des délégués d'entreprise, — pas les permanents évidemment, — s'éclipsèrent sans attendre la lecture et le vote des résolutions. Chacun se demanda, ce qu'il peut faire dans une assemblée aussi bureaucratée, où, pour étouffer la discussion les « bonzes », parlent le plus longtemps possible. On a l'impression de perdre son temps.

Et pourtant l'ordre du jour avait son intérêt :

- 1° Baisse des prix.
- 2° Minimum vital.
- 3° Coefficient 8 de majoration des prix depuis 1938.
- 4° Conventions collectives.

Pour Cain, le rapporteur, la classe ouvrière est allée de conquête en conquête, à l'entendre on pourrait croire que la cité socialiste est construite, que chacun mange à sa faim. Cependant il est lui-même dans l'obligation de répondre par la bande au mécontentement légitime des métallos. En effet : « On peut considérer l'année 1946 comme une année de combat, quoi qu'en dise les timorés et les sceptiques croyant notre Union syndicale désagrégée. »

Quant à Hénaff il « engueule » les ouvriers d'une usine de bicyclettes qui ont parodié le boudé l'action. En effet, au lieu de demander la baisse du produit, ils se sont permis d'exiger que le prix de la cantine baisse. Quant aux fondeurs de chez Renault qui ont débrayé parce que la cantine est mauvaise : « Les responsables syndicaux n'ont pas fait leur travail d'explication, en rappelant les responsa-

bles : mandataires, chevillards, pré-fets » cela leur fera une belle assiette d'entendre ces explications. Hénaff est incapable d'indiquer comment le ravitaillement peut être assuré, autrement que par de belles paroles.

Malgré les rapports enthousiastes force est à Noël de constater que chez Renault avec 20.000 syndiqués paraît un ou deux journaux alors qu'il y en avait 24 en 1945.

Dans la discussion : à signaler celle d'un camarade qui demande quelques explications sur le minimum vital fixé à 7.000 francs pour quarante-huit heures. Personne ne lui répondra.

Dans la réponse de Cain notons ceci :

« Nous voulons que nos syndicats agissent démocratiquement s'il s'agit de petites manifestations d'accord, mais les mouvements plus large doivent être discutés par tout le mouvement. »

Ce que Cain appelle la discussion par tout le « mouvement » c'est la faculté que lui et les dirigeants des métaux se sont arrogés de torpiller tout mouvement revendicatif sérieux, c'est-à-dire la grève. Cain n'est pas sans savoir que pas mal de débrayages se sont déclenchés contre la volonté des bonzes ; et il voudrait pouvoir empêcher cela.

Au contraire et ce sera la conclusion d'une bonne journée de conseil, pour surmonter le malaise qui s'insinue dans le syndicat, il faut s'engager dans l'action pour faire payer les patrons, mais cette action ne pourra se développer que contre les bureaucrates syndicaux. La démocratie, c'est la base qui commande.

Contre les 48 heures

Les agents du Trésor soussignés ont appris avec stupéfaction que Léon Blum, chef de l'ancien gouvernement, avait déclaré à la radio que la semaine de quarante-huit heures allait être rétablie dans les administrations publiques en accord avec les organisations syndicales des fonctionnaires. Depuis, l'Union générale des Fédérations de Fonction-

naires a affirmé qu'elle n'avait jamais accepté une semblable proposition. Il n'en est pas moins vrai que ses dirigeants se sont livrés sur la question de la durée de travail à un marchandage insolite avec le gouvernement sans avoir été mandatés par leurs adhérents qui les avaient simplement chargés de défendre devant les pouvoirs publics la revalorisation des traitements et le reclassement de la fonction publique.

Il faut espérer tout de même qu'un gouvernement présidé par un socialiste n'osera pas suivre la trace du fossyeur des libertés ouvrières que fut le gouvernement Daladier-P. Reynaud qui supprima la semaine anglaise.

L'application des quarante-huit heures causerait d'ailleurs le plus fâcheux effet parmi les agents du Trésor, mais surtout parmi le personnel féminin qui apprécie particulièrement le repos du samedi après-midi pour vaquer à ses occupations ménagères qui se trouvent fortement compliquées du fait des restrictions.

Ce n'est pas en effet en brimant les agents que l'on améliorera le fonctionnement des services financiers. Il faudrait d'abord moderniser ceux-ci, supprimer la paperasserie inutile et simplifier la réglementation qui, notamment en matière d'amendes et de profits illicites, semble avoir été établie plutôt pour protéger les trafiquants que pour permettre d'assurer rapidement la rentrée des créances de l'Etat.

Les compressions doivent porter sur les comptables supérieurs recrutés par candidatures exceptionnelles dont l'incompétence est telle qu'il leur faut un fondé de pouvoirs pour assurer le service à leur place. Ces hauts fonctionnaires dont le travail se réduit souvent à signer le courrier touchent en dehors d'un traitement substantiel des remises, taxations, commissions qui constituent de véritables prébendes. Le ministre des Finances trouvant leur gain encore insuffisant leur a accordé une indemnité provisionnelle représentant quinze à vingt fois celle allouée aux petits personnels.

Pour toutes ces raisons, les agents de services extérieurs du Trésor ne peuvent donc accepter le marchandage proposé par le gouvernement. Ils invitent leurs organisations syndicales à s'opposer par tous les moyens et au besoin par la grève à toute prolongation de la durée de travail. Ils les engagent à ne pas se laisser détourner, sous aucun prétexte, de l'action pour l'obtention du salaire minimum vital en faveur des agents situés au bas de l'échelle et pour le reclassement des autres catégories.

(Extrait d'une résolution.)

Imprimerie spéciale
« FRONT OUVRIER »

Le Directeur-Gérant : PENNETIER.

La « démocratie réelle »

La démocratie ou régime démocratique que nous connaissons n'est qu'une forme d'Etat prise par la classe bourgeoise dirigeante afin de servir ses privilèges tout en donnant l'illusion du maintien de la liberté. C'est un procédé jésuitique par lequel le capitalisme, à une époque historique donnée — économie libérale par exemple — se permet certaine bienveillance apparente et feint de laisser croire que les travailleurs peuvent participer à la gestion de l'Etat. Cette méthode a pour but de fausser la conception de classe des ouvriers afin d'atténuer, dans toute la mesure du possible, les manifestations brutales de la lutte des classes. En réalité, la démocratie s'identifie avec la dictature de la classe dirigeante sur la classe opprimée.

Pour un prolétaire, la véritable démocratie c'est la possibilité pour les « producteurs » — c'est-à-dire ceux qui travaillent, qui produisent — de discuter, d'étudier, de décider, de diriger, de gérer la société. Mais cette direction de la gestion ne peut exister que dans une société sans classe, c'est-à-dire une société d'où tous les privilèges et C'est donc vers ce but que doit tendre l'action ouvrière. Comment? Par la prise en main des leviers de commande de la production, non point par une simple participation à la gestion, mais par l'accès à la direction de la gestion par une transformation du système économique actuel. En d'autres termes, cela signifie la pratique continue et croissante du contrôle ouvrier sous toutes ses formes, jusqu'à la prise en mains par les salariés de la direction totale de la production. Cette direction leur revient d'ailleurs de droit, puisqu'ils sont les seuls et véritables producteurs.

L'action à mener pour parvenir à ces fins n'est autre que la pratique continue de la lutte de classe.

**

Que signifie, alors, la « démocratie réelle » mise en avant par les camarades du C.E.T.E.S.? « Elle implique, disent-ils, une participation permanente à la gestion de l'organisme social. Elle est incompatible avec la main mise d'une classe ou d'une caste privilégiée sur l'économie. »

Tout d'abord, il n'est question que d'une participation à la gestion. C'est exactement ce que disent tous les bons réformistes de quelque étiquette qu'ils se parent.

Or, donc, on « participe », cela veut dire que l'on n'est pas seul et que l'on collaborera avec d'autres éléments. Mais que sont ces autres éléments, sinon les représentants d'une autre classe.

Que signifie alors « incompatible avec la main mise d'une classe »? Car s'il y a coexistence de classes, il y a obligatoirement un rapport de forces qui s'établit et oppression de l'une sur l'autre. Dès lors, l'entente ne peut se faire que par la capitulation d'une des parties

en présence, et c'est alors ce qu'on appelle la collaboration des classes, préjudiciable aux intérêts ouvriers.

Aussi la « démocratie réelle » se trouve bien près de la vieille démocratie bourgeoise.

**

Démocratie! Travailleurs, attention! Ce mot ne veut rien dire par lui-même, seul son contenu compte. Pour la classe ouvrière, la démocratie ne peut être que par la disparition du salariat et du patronat, elle ne peut être que le régime des travailleurs, la société dirigée par une seule classe, celle des producteurs.

L.-M. CHENNA.

Les 48 heures...

(Suite de la première page.)

Certes, la C.E. de l'U.G.F.F., dans un ordre du jour du 9 janvier, « proteste énergiquement » contre le décret gouvernemental et... « décide de saisir immédiatement les partis politiques et de porter la question devant le Parlement ».

Les syndicalistes lutte de classes, eux, estiment que le succès de l'initiative « parlementaire » de l'U.G.F.F. n'est possible que si les fonctionnaires usent parallèlement des moyens d'action directe dont ils disposent. Ils doivent se mobiliser pour appeler leurs camarades à lutter par la grève, si cela est nécessaire, et quel que soit le gouvernement, pour :

— Un traitement minimum de 108.000 fr. (indemnité de résidence non comprise) ;

— Le paiement des huit heures supplémentaires en sus du traitement normal, au tarif des heures supplémentaires (majoration de 25 %) ;

— La suppression des zones.

Ils doivent se mobiliser aussi pour exiger que les directions syndicales mettent au plus tôt sur pied le projet syndical de reclassement.

Ils demandent à tous les camarades, à toutes les sections syndicales de fonctionnaires qui sont d'accord sur ce programme de prendre contact. Ce n'est que par l'action commune de tous que la voix de la base pourra se faire entendre et exiger que les directions syndicales prennent les décisions qui s'imposent.

F. V.

15 janvier 1947.

P.-S. — Cet article n'a pu être inséré dans le n° 14 de F. O., faute de place. Peu de faits nouveaux sont intervenus depuis cette date. Comme le demandait l'U.G.F.F., la question de l'acompte aux fonctionnaires est venue devant le nouveau Conseil des ministres et devant le Parlement. Les ministres et députés ont été unanimes à entériner les décisions antérieures Blum-Philip. La preuve est faite que les moyens d'action parlementaire envisagés par l'U.G.F.F. ont fait faillite, comme nous l'avions prévu. Il faut maintenant exiger que les syndicats de fonctionnaires passent à l'action directe, seul moyen de faire aboutir leurs revendications.

Nourrir ceux qui travaillent

(Suite de la deuxième page.)

Dès fin août 1944, les usines sont occupées. Les sections syndicales se reforment. Les milices patriotiques d'usine s'arment. Après les revendications de salaires qui sont satisfaites immédiatement — le patronat est atterré et cède sur toute la ligne — le problème du ravitaillement doit trouver sa solution. Elisant des comités de ravitaillement sur la base de l'usine, les travailleurs, dans nombre d'usines, réquisitionnent camions et carburants. Les patrons avancent des fonds pour les achats. Les ouvriers portent sur les camions à la campagne, munis de laissez-passer signés par la section syndicale. Les milices armées protègent les convois. A la campagne sont achetés bœufs sur pied et pommes de terre. A l'usine, au retour, une partie est allouée à la cantine, l'autre est vendue aux ouvriers pour assurer le ravitaillement de leurs familles. La répartition est contrôlée par le comité élu. Des expériences isolées généralisent ce ravitaillement populaire à l'échelon local. Certains comités de libération marchent dans la même voie répartissant les marchandises entre les petits commerçants.

Les comités de ménagères assurent le contrôle.

Produire d'abord

Produire d'abord... Au lieu de

fabriquer les charrues et les engrais dont a besoin le paysan on fabrique canons et explosifs... Tout pour la guerre... Produire... Pas de temps à perdre pour le ravitaillement... Les mandataires s'en chargeront... Produire... Les camions servent à assurer le profit des capitalistes... Les comités de ménagères ne doivent plus assurer le contrôle du marché soutenu par les milices... Les comités de ménagères sont torpillés, les milices dissoutes.

Place à l'initiative des masses... Briser le carcan bureaucratique!

Oui, il y a des solutions concrètes!

1° Il faut immédiatement que les syndicats imposent dans chaque entreprise, au patron, l'obligation de mettre à leur disposition les camions. Carburant et fonds seront avancés à un comité du ravitaillement élu qui ira, sur place à la campagne, acheter ce dont ont besoin pour vivre les travailleurs. Le comité assurera la répartition des produits achetés.

2° Les comités devront prendre liaison les uns avec les autres sur le plan local et en réquisitionnant tous les moyens de transport nécessaires pour aller chercher le ravitaillement. Le comité local, appuyé par des

comités de ménagères de quartiers, assurera la répartition.

3° Dans leur action, les travailleurs verront que le paysan manque d'engrais, d'outillage, de produits manufacturés. Les délégués ouvriers aux comités d'entreprise devront imposer une orientation de la production vers ces produits indispensables à la paysannerie. Aussi celle-ci livrera de bon gré ses marchandises.

La C.G.T. devrait se placer à la tête de cette action de masse et organiser à tous les échelons, local, régional, national, ce véritable contrôle populaire du ravitaillement.

Mais avec l'orientation actuelle des dirigeants de la C.G.T. il est impossible d'attendre d'eux quoi que ce soit. Et pourtant le ravitaillement exige des solutions concrètes. Si en « haut » — au Bureau confédéral — on est incapable de se battre ce n'est pas en « bas », par la section syndicale, que l'action doit s'engager. Comme première mesure, que les travailleurs imposent la réquisition des camions, fonds et carburants, qu'ils élisent un comité du ravitaillement sur eux le soin d'aller sur place chercher à la campagne viande et pommes de terre. Cette action peut être immédiatement engagée et menée à bien, le reste suivra.

LAMBERT.

L'application du principe syndicaliste : à travail égal, salaire égal, toujours sur le papier n'est pas encore en application.

De même, dans l'Administration, les auxiliaires constituent une main-d'œuvre au rabais.

Le patronat où l'Etat « capitaliste » sont trop heureux d'user et d'abuser de ces possibilités.

La guerre et l'occupation ont permis aux patrons d'enfreindre la législation concernant la santé et la sécurité des jeunes travailleurs.

La politique égoïste des employeurs, en matière d'apprentissage a pour conséquence le manque de main-d'œuvre qualifiée que nous ressentons actuellement.

Tous ces problèmes sont en réalité les aspects particuliers d'une politique générale du patronat et de la bourgeoisie.

En régime capitaliste, la bourgeoisie utilise les arts, les clubs sportifs, le cinéma, l'école, pour exercer sa domination sur les exploités et notamment sur la jeunesse.

Elle y parvient en partie parce que la jeunesse laborieuse est l'élément le plus combattif, mais le moins conscient, le moins armé pour la lutte à mener.

Que nous enseignent les luttes passées?

En 1936, les jeunes participent activement aux mouvements, nombreux sont ceux qui, du jour au lendemain sont délégués. Que contiennent les conventions collectives?

Peu de choses qui concernent directement les jeunes : amélioration des conditions d'apprentissage et de rémunération.

LES JEUNESSES SYNDICALISTES sont constituées sous le patronage de la C.G.T. La bureaucratie syndicale s'effraie et freine le mouvement, par crainte d'être débordée.

Cela explique en partie l'échec du mouvement. Il faut surtout retenir de cette expérience trois éléments essentiels.

a) L'indépendance organisationnelle par rapport à la C.G.T., qui provenait surtout de la psychologie des jeunes qui éprouvent le besoin d'une autonomie, d'ailleurs nécessaire.

b) Le rôle traditionnel des mouvements de jeunesse réformatrice : éduquer ;

c) Et enfin, l'orientation sur une base réformatrice de la C.G.T. et des Jeunesses syndicalistes.

Les Jeunesses syndicalistes devaient végéter sans jamais parvenir à influencer les jeunes travailleurs, et encore moins les représenter.

L'éducation ne peut être un but, mais un moyen pour agir plus utilement. Avec leur structure, les Jeunesses syndicalistes se trouvaient en dehors du mouvement syndical et ne participaient aucunement à l'action nécessaire à la défense des intérêts des jeunes. Dans cette mesure, toutes les études et conférences restaient stériles et sans effet pratique.

Sous l'occupation, en 1943, alors que les jeunes rejoignaient les maquis et les F.T.P. à l'avant-garde de la lutte contre le fascisme, des expériences étaient faites.

LES COMMISSIONS JEUNES DANS LES SYNDICATS RESISTANTS, faisaient leur apparition. Elles groupaient les jeunes sur la base de l'entreprise, dans la section syndicale ou dans le syndicat.

Les jeunes discutent de leurs revendications et les défendent avec

l'ensemble de la section ou du syndicat. C'est ainsi qu'un grand nombre d'entre eux se forment dans l'action générale et certains dirigent la grève insurrectionnelle de 1944 dans leur usine.

La synthèse est ainsi réalisée.

1. L'autonomie nécessaire à la formation des jeunes est sauvegardée ;

2. La liaison avec le mouvement syndical est constante, et les jeunes ne luttent pas seulement pour « leurs » salaires, mais pour tous les problèmes qui sont posés devant la classe ouvrière, exemple : leur participation à la lutte contre la Charte du travail.

3. La formation des jeunes est complète, leur éducation est faite en vue de l'action.

Leur influence grandit dès la libération du territoire, mais elles constituent un « danger » pour la bureaucratie.

La combativité des jeunes, leur instinct de classe sont les causes de divergences profondes avec les responsables du mouvement syndical.

La politique de « Produire d'abord et revendiquer ensuite » est à l'honneur. Les commissions de jeunes doivent se transformer en organismes de propagande pour la constitution des équipes de choc.

Les jeunes veulent bien produire, d'autant plus qu'ils y sont contraints par la faiblesse de leur pouvoir d'achat, mais ils veulent lutter contre le patronat qui ne cesse d'embaïser des bénéfices, alors qu'ils ne peuvent se procurer l'indispensable.

Devant ce problème, sentant que les jeunes échappent à son influence, la direction de la C.G.T. décide de former des Commissions de la Jeunesse.

Les Commissions de la Jeunesse

Elles ne sont en réalité que la mise en tutelle des commissions jeunes.

Transformées en commission technique de travail, pour freiner leur développement, elles sont placées sous la responsabilité d'un militant adulte.

Les jeunes peuvent ainsi s'agiter, ils sont encadrés et c'est là l'objectif essentiel.

Plus question d'étudier les revendications encore moins de revendiquer.

La direction confédérale pense au contraire que les problèmes importants dans la situation actuelle sont :

1. L'apprentissage (ce qui est exact) ;

2. Les sports et loisirs (ce qui l'est beaucoup moins).

Des salaires, conditions de travail, pas question. Il ne faut en rien favoriser ce qui peut être une source de conflits ou de grèves.

Quant à nous, nous pensons qu'effectivement, il faut se préoccuper de l'apprentissage ; ne pas négliger le développement des sports et des loisirs ouvriers, mais encore pour pratiquer ceux-ci, la jeunesse ouvrière doit en avoir la possibilité.

Les Commissions de la Jeunesse doivent se préoccuper de défendre le pouvoir d'achat et les revendications des jeunes travailleurs.

Nous verrons comment dans le prochain numéro.

J. ANDRE.